



CiG POINTE DES CHATEAUX



48 rue Georges POMPIDOU  
97436 ST LEU  
TEL : 02 62 34 88 56  
Mail : ce.9741048w@ac-reunion.fr

Collège Pointe des  
Châteaux

**Direction  
Bureau  
Du  
Principal**

☎-02 62 34 88 56  
Fax-02 62 34 82 73

Mel :  
ce.9741048w@ac-  
reunion.fr  
Web :  
[http://college-pointe -  
chateau.ac-reunion.fr/](http://college-pointe-chateau.ac-reunion.fr/)

48 rue Georges  
Pompidou  
97436 Saint Leu

Madame, Monsieur

Vous allez devoir choisir pour votre enfant un des parcours proposés par le collège Pointe des Châteaux.

		options facultatives commencées en 5 <sup>ème</sup>	
1) 3 <sup>ème</sup> générale	<input type="checkbox"/>		
		Bilangue allemand	Latin 3h
		Bilangue espagnol	Latin 3h
		Allemand LV2	Latin 3h
		Espagnol LV2	Latin 3h ou créole 2h
2) 3 <sup>ème</sup> Prépa-Métier	<input type="checkbox"/>	Espagnol LV2	Préparation à l'enseignement professionnel
		Allemand LV2	

**Information sur la classe de troisième Prépa-Métier**

**C'est quoi ? C'est pour qui ?** La troisième « PM » est proposée à **des élèves de 4<sup>ème</sup> volontaires** prêts à se mobiliser autour d'un projet de formation dans les voies professionnelles.

**Quelle pédagogie pour ces élèves ?** La classe de troisième « PM » cherche à créer, chez les élèves une dynamique nouvelle leur permettant de mieux réussir en s'appuyant sur des **méthodes pédagogiques différentes**.

**Quel brevet pour ces élèves ?** Les élèves de troisième « PM » présentent le diplôme national du brevet **série professionnelle**.

**Quelle sont les modalités d'organisation ?** Comme les autres troisièmes, ils auront **26h** de cours par semaine avec en plus **4h** de stage le mercredi matin en lycée professionnel et des semaines de stages en entreprise.

**Quelle poursuite d'études ?** La poursuite d'études se fera, le plus souvent, en **seconde** professionnelle en lycée ou par la voie de l'apprentissage.

**Comment postuler ?** Les élèves, avec l'accord de leurs représentants légaux, souhaitant entrer dans une troisième « PM » effectueront une demande auprès du chef d'établissement après le second trimestre sous la forme d'une **lettre de motivation** à rendre au Professeur Principal avant le conseil de classe. Après avis du conseil de classe du troisième trimestre de quatrième, une commission du collège statuera sur chacune des candidatures lors d'un entretien. Attention, le nombre de places est limité à 24 élèves.

Le Principal



Merci de retourner ce document au professeur principal le plus rapidement possible

Nom et prénom de l'élève : ..... Classe : .....

Nom et prénom des parents : .....

Signature :